

Séance ordinaire du 13 février 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire tenue le mardi, 13 février 2024, à compter de 19 h 30 à la salle du Conseil municipal, 1111, avenue Saint-Paul, Saint-Césaire, sous la présidence de monsieur le maire, Guy Benjamin, et à laquelle assistent mesdames et messieurs les conseillers :

Poste	Nom
Conseillère, district électoral n° 1	Joanie Généreux
Conseiller, district électoral n° 2	Michel Denicourt
Conseiller, district électoral n° 3	Michel Deschamps
Conseiller, district électoral n° 5	Claudie Létourneau
Conseiller, district électoral n° 6	Denis Chagnon

Sont aussi présentes: M^e Isabelle François, directrice générale et greffière et M^{me} Micheline Quilès, trésorière et directrice générale adjointe.

Assemblée de consultation publique règlement d'urbanisme n° 309

Procès-verbal de l'assemblée de consultation publique concernant le règlement intitulé « règlement n° 309 relatif à la démolition d'immeubles sur le territoire de la Ville de Saint-Césaire ».

Le maire, M. Guy Benjamin, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et indique que le Conseil municipal a adopté le projet de règlement lors de la séance du 16 janvier dernier. L'avis public informant les personnes et organismes intéressés à participer à l'assemblée de consultation publique relativement à ce projet de règlement a été affiché à l'hôtel de Ville et publié sur le site internet de la Ville, le 22 janvier dernier.

M. Benjamin cède la parole à M. Jonathan Massicotte, directeur du service de l'Urbanisme.

M. Massicotte poursuit en exposant que ce règlement a pour objet d'abroger et remplacer le règlement n° 180 et amendements concernant la démolition d'immeubles sur le territoire de la Ville de Saint-Césaire par un règlement conforme aux nouvelles dispositions du chapitre V.0.1 du titre I de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1).

Cette assemblée de consultation publique sera suivie des décisions du Conseil relativement à l'adoption de ce règlement et que les procédures suivront leurs cours suivant la Loi.

Résolution 2024-02-031

Procès-verbal du 16 janvier 2024 / Adoption

Une copie du procès-verbal de la séance du 16 janvier 2024 a été remise à chacun des membres du Conseil selon les dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19), la greffière est dispensée de la lecture.

En conséquence, il est proposé par Michel Denicourt

Séance ordinaire du 13 février 2024

Et résolu que le procès-verbal de la séance du 16 janvier 2024 soit et est adopté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2024-02-032

Approbation des comptes payés, payables et recevables

Il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu que les comptes payés, payables et recevables inscrits sur les listes soient et sont acceptés tels que présentés à savoir :

Comptes payés	Pour la somme de
Chèques n ^{os} 61583 à 61667 S11533 à S11538 S11615 à S11633	1 786 156,62 \$
Comptes payables	Pour la somme de
Chèques n ^{os} 61668 à 61704 S11634 à S11723	371 256,88 \$
Comptes recevables	Pour la somme de
Comptes n ^{os} 3FD000258 à 3FD000292 4FD000001 à 4FD000003	52 525,52 \$

Adoptée à l'unanimité

Première période de questions

Résolution 2024-02-033

Dépôt de documents

En vertu du *Règlement numéro 186 sur la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats*, M^e Isabelle François, à titre de directrice générale et greffière, a autorisé la (les) proposition.s suivante.s :

- Acquisition d'un ordinateur portable (remplacement) auprès de Logimax Service informatique de Saint-Césaire pour le prix de 1 525,40 \$ plus les taxes, tel qu'il appert dans la facture n° 54166 datée du 3 janvier 2024.

Résolution 2024-02-034

Taxes foncières - Radiation de soldes / Approbation

Considérant le rapport de la technicienne en taxation en janvier 2024.

En conséquence, il est proposé par Joanie Généreux

Et résolu d'autoriser la technicienne en taxation à radier les petits soldes de taxes foncières des matricules suivants pour l'exercice 2024:

Séance ordinaire du 13 février 2024

Matricule	Taxation 2024
4328-52-8049-1	0,78 \$
4328-61-7660-7	0,78 \$
4330-63-2864-2	0,78 \$
4330-64-3423-4	0,78 \$
4330-74-1522-4	0,78 \$
4330-74-3226-0	3,11 \$
Total	7,01 \$

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2024-02-035

Liste 2024 d'immeubles susceptibles de vente pour non-paiement des taxes / Autorisation et désignation

Il est proposé par **Claudie Létourneau**

Et résolu d'autoriser la transmission de la liste 2024 d'immeubles susceptibles de vente pour non-paiement des taxes, à la MRC de Rouville pour la vente 2024 du 13 juin prochain, comme suit :

Propriétaire au rôle	Adresse de l'immeuble	Matricule	Lot	Taxes échues excluant les intérêts et les frais
Delage, Cynthia Deschênes, Serge	130, rue du Centre	5030-06-8672-7-000-0000	1 593 966	3 892,56 \$

Et résolu également d'ajouter tout versement échu de taxes de l'année 2024 lors de la transmission de ladite liste à la MRC de Rouville.

Et résolu de plus, de désigner, M^e Isabelle François, directrice générale et greffière de la Ville de Saint-Césaire, à enchérir et à acquérir, tout immeuble du territoire municipal de la Ville et mis en vente pour non-paiement des taxes le 13 juin 2024 à la MRC de Rouville, et ce, sans dépasser le montant dû en taxes, en capital, intérêts et autres frais, ainsi que toutes autres créances reliées audit immeuble.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2024-01-036

Remplacement des infrastructures en informatique - Phase 2 / Octroi d'un mandat

Il est proposé par **Michel Deschamps**

Et résolu d'octroyer un mandat à Solti de Sherbrooke pour procéder à la phase 2 relative au remplacement des infrastructures en informatique pour le prix de 46 110 \$ plus les taxes, tel qu'il appert dans la proposition numéro de projet QP22987 datée du 26 octobre 2023.

Adoptée à l'unanimité

Séance ordinaire du 13 février 2024

Résolution 2024-01-037

Tablettes tactiles pour le Conseil municipal / Acquisition

Il est proposé par **Michel Denicourt**

Et résolu de procéder à l'acquisition de 6 tablettes tactiles (Apple iPad 10) pour les membres du Conseil municipal auprès de Cotsco, pour le prix de 698,99 \$ chacune plus les taxes.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2024-01-038

Remplacement du mobilier de la Salle du Conseil municipal / Octroi d'un contrat

Il est proposé par **Denis Chagnon**

Et résolu d'octroyer un contrat à Éric Bellegarde de Saint-Hyacinthe, pour le remplacement du mobilier de la Salle du Conseil municipal pour le prix de 12 900 \$ tel qu'il appert dans la soumission n° 235554 datée du 24 janvier 2024.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2024-01-039

Division du territoire en districts électoraux / Demande de reconduction

Considérant que la Ville de Saint-Césaire procède à la division de son territoire en districts électoraux tous les quatre ans;

Considérant que la Ville respecte les articles 9, 11 et 12 de *la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2);

Considérant que la Ville procède à une demande de reconduction de la même division avant le 15 mars de l'année civile qui précède celle où doit avoir lieu l'élection générale;

Considérant que sa demande de reconduction est accompagnée du document prévu à l'article 12.1 et que ce document indique également le nombre d'électeurs de chacun des districts électoraux en vigueur;

Considérant que la Commission de la représentation électorale transmettra à la Ville une copie certifiée de la décision qui confirme ou non que la Ville de Saint-Césaire remplit les conditions pour reconduire la même division;

En conséquence, il est proposé par Joanie Généreux

Et résolu que la Ville de Saint-Césaire demande à la Commission de la représentation électorale de lui confirmer qu'elle remplit bien les conditions requises pour reconduire la division de son territoire en districts électoraux.

Adoptée à l'unanimité

Séance ordinaire du 13 février 2024

Résolution 2024-01-040

Maison de jeunes des Quatre-Lieux / Octroi d'une contribution financière 2024

Considérant la demande de la Maison de jeunes des Quatre-Lieux reçue en conformité de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes;

En conséquence, il est proposé par Claudie Létourneau

Et résolu que la Ville de Saint-Césaire octroi à la Maison de jeunes des Quatre-Lieux, une contribution financière 2024 de 3 200 \$
Adoptée à l'unanimité

Résolution 2024-01-041

Club de Chasse et Pêche Maska inc. – Pêche en herbe et Fête de la pêche les 1^{er} et 2 juin / Appui

Considérant la demande d'appui pour un partenariat avec le Club de Chasse et Pêche Maska inc., la Ville de Saint-Pie et la Ville de Saint-Césaire, pour la promotion de l'événement *Pêche en herbe et Fête de la pêche* dans le cadre du programme *Pêche en herbe* de la Fondation de la Faune du Québec en collaboration avec le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs;

En conséquence, il est proposé par Michel Deschamps

Et résolu que la Ville de Saint-Césaire appuie le Club Chasse et Pêche Maska inc. et la Ville de Saint-Pie, en faisant la promotion dans ses médias disponibles, de l'événement des 1^{er} et 2 juin prochains, « *Pêche en herbe et Fête de la pêche* ».

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2024-02-042

Grille salariale 2024 du service de Protection et de Secours civil / Approbation

Il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu d'approuver la grille salariale 2024 du service de Protection et de Secours civil datée du 5 février 2024, et ce, rétroactivement au 1^{er} janvier 2024.

Adoptée à l'unanimité

Séance ordinaire du 13 février 2024

Résolution 2024-02-043

Signalisation à l'intersection du carré Royer et de la rue Neveu / Autorisation

Il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu d'autoriser l'implantation d'un panneau de signalisation « arrêt » à l'intersection du carré Royer et de la rue Neveu, tel qu'il appert à la recommandation du service de la Sécurité publique datée du 6 février 2024.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2024-02-044

Demande au ministère des Transports du Québec pour l'installation de feux de circulation et d'aménagements pour apaiser la circulation

Considérant qu'un projet de mise aux normes de la route 112 dans la Ville de Saint-Césaire est en préparation;

Considérant que, dans le cadre de ce projet, des feux de circulation sont prévus à l'intersection de la route 112 et de la rue Neveu;

Considérant que de nombreux piétons, incluant des écoliers des écoles primaire et secondaire, traversent à différents endroits;

Considérant qu'il est opportun de demander au ministère des Transports du Québec (MTQ) d'évaluer l'implantation de feux de circulation supplémentaires entre la rue Neveu et la rue Notre-Dame (route 233) afin de permettre de sécuriser les passages piétons tout comme la circulation automobile et cycliste et d'améliorer la fluidité des véhicules qui traversent la route 112 pour accéder aux différents commerces et propriétés situées sur les rues transversales;

Considérant qu'il y a également lieu de réviser l'alignement d'entrées de certains commerces donnant sur la route 112 avec une rue transversale (la rue Provençal, notamment) afin de diminuer les risques de collision;

En conséquence, il est proposé par Joanie Généreux

Et résolu de transmettre au ministère des Transports du Québec (MTQ) la demande d'analyse d'implantation de feux supplémentaires entre la rue Neveu et la route 233 et de considérer l'implantation d'aménagement visant à sécuriser la circulation piétonne, cycliste et motorisée qui emprunte la route 112 ou les rues transversales de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2024-02-045

Suivi annuel de l'exploitation des puits d'alimentation en eau potable / Octroi d'un mandat

Il est proposé par Claudie Létourneau

Séance ordinaire du 13 février 2024

Et résolu d'octroyer un mandat couvrant la période de janvier 2023 à décembre 2025 (rapports de suivi de 2023 en 2024, de 2024 en 2025 et de 2025 en 2026) pour le suivi annuel de l'exploitation des puits d'alimentation en eau potable n^{os} 1, 2, 3 et 5 à LNA Hydrogéologie Environnement de Québec, pour des honoraires professionnels de 9 600 \$ plus les taxes, tel qu'il appert dans l'estimation n^o 15641 datée du 5 octobre 2023.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2024-02-046

Suivi des puits municipaux – Installation d'un piézomètre / Octroi d'un mandat

Il est proposé par Michel Deschamps

Et résolu d'octroyer un mandat pour l'installation d'un piézomètre (forage sur le terrain situé au 140, chemin Saint-François) dans le cadre des travaux de suivi des puits municipaux, à Laboratoire GS inc. de Châteauguay, d'une enveloppe budgétaire de 20 895 \$ plus les taxes, tel qu'il appert dans l'offre de service professionnel datée du 30 janvier 2024.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2024-02-047

Travaux de rapiéçage mécanisé de divers rangs et rues / Adjudication

Considérant l'appel d'offres sur invitation écrite pour des travaux de rapiéçage mécanisé de divers rangs et rues lancé le 29 janvier 2024 et la réception des soumissions comme suit :

Soumissionnaire	Coût global estimé réfection tranchées d'aqueduc avant taxes +/- 75 TM	Coût global estimé rapiéçage Nids de poule avant taxes +/- 175 TM	Coût global estimé Rapiéçage mécanisé 2024 avant taxes	Commentaire
Répar-Asphalte Bernier inc. Roxton-Pond	22 181,25 \$	70 875,00 \$	93 056,25 \$	conforme
Eurovia Québec Construction inc. Agence Haute-Yamaska Bromont	56 925,00 \$	68 040,00 \$	124 965,00 \$	conforme
Sintra inc. (Région Montérégie – Rive-Sud) Saint-Isidore	\$	\$	\$	N'a pas déposé

Considérant l'analyse de conformité effectuée;

En conséquence, il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu d'adjuger le contrat n^o IS / V202401.01 – Travaux de rapiéçage mécanisé de divers rangs et rues pour l'année 2024 au plus bas soumissionnaire, lequel est conforme, Répar-Asphalte Bernier inc. de Roxton Pond, pour le prix global estimé de 93 056,25 \$ plus les taxes, tel qu'il appert dans la soumission datée du 5 février 2024.

Adoptée à l'unanimité

Séance ordinaire du 13 février 2024

Résolution 2024-02-048

Travaux de lignage et marquage de divers rangs et rues / Adjudication

Considérant l'appel d'offres sur invitation écrite pour des travaux de lignage et de marquage de divers rangs et rues lancé le 29 janvier 2024 et la réception d'une seule soumission:

Soumissionnaire	Description	Quantité mètre linéaire :m ou unité : u	Prix avant taxes	Coût estimé avant taxes	Commentaire
9254-8783 Québec inc. (Lignes Maska) Sainte-Cécile-de-Milton	Ligne de centre (jaune)	115 000 m	0,299 \$/m	34 385,00 \$	Conforme
	Ligne de rive (blanche)	110 000 m	0,299 \$/m	32 890,00 \$	
	Bordure (jaune)	4 200 m	3,25 \$/m	13 650,00 \$	
	Traverse de piétons (jaune)	55 u	148,00 \$/u	8 140,00 \$	
	Ligne d'arrêt (blanche)	170 u	28,00 \$/u	4 760,00 \$	
	Case stationnement (jaune)	2 000 m	0,99 \$/m	1 980,00 \$	
Lignco Sigma inc. Bécancour					N'a pas déposé

Considérant l'analyse de conformité effectuée;

En conséquence, il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu d'adjuger le contrat n° IS / V202401.02 – Travaux de lignage et de marquage de divers rangs et rues pour l'année 2024 au seul soumissionnaire, lequel est conforme : l'entreprise 9254-8783 Québec inc. (Lignes Maska) de Sainte-Cécile-de-Milton, pour le prix estimé de 95 805 \$ plus les taxes, tel qu'il appert dans la soumission datée du 1^{er} février 2024.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2024-02-049

Travaux de scellement de fissure de divers rangs et rues / Octroi d'un contrat

Il est proposé par

Et résolu d'octroyer un contrat pour les travaux de scellement de fissures de divers rangs et rues pour l'année 2024 à 9254-8783 Québec inc. (Lignes Maska) de Sainte-Cécile-de-Milton, pour le prix estimé à 32 700 \$ plus les taxes, soit 1,09 \$ le mètre linéaire pour une quantité estimée à 30 000 mètres linéaires, tel qu'il appert à l'entente datée du 6 février 2024.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2024-02-050

Travaux de réfection du Garage municipal de la rue Saint-Michel / Avenant de modification n° 1

Il est proposé par Claudie Létourneau

Séance ordinaire du 13 février 2024

Et résolu d'autoriser l'avenant n° 1 daté du 22 janvier 2024 au contrat de l'adjudicataire Arri Construction n° AO / GAR202308.12 - Travaux de réfection du Garage municipal de la rue Saint-Michel, lequel avenant en diminue le prix d'une somme de 10 275 \$ plus les taxes.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2024-02-051

Travaux de réfection du Garage municipal de la rue Saint-Michel / Certificat de paiement n° 1

Considérant la recommandation datée du 1^{er} février 2024 de la firme Denommée Architectes, concernant le certificat de paiement n° 1 au contrat n° AO / GAR202308.12 Travaux de réfection du Garage municipal de la rue Saint-Michel;

En conséquence, il est proposé par Michel Deschamps

Et résolu d'autoriser le paiement du certificat de paiement n° 1 au contrat n° AO / GAR202308.12 Travaux de réfection du Garage municipal de la rue Saint-Michel, d'une somme de 217 425,48 \$ incluant les taxes et une retenue contractuelle de 10 % auprès de l'adjudicataire Arri Construction, le tout tel qu'il appert à la recommandation citée en préambule.

Et résolu également d'autoriser M^e Isabelle François, directrice générale et greffière ou en son absence, M^{me} Micheline Quilès, trésorière et directrice générale adjointe, à signer les documents afférents pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2024-02-052

Projet de réaménagement des aires de jeux au parc du Complexe sportif – Balançoires / Acquisition

Considérant l'aide financière accordée à la Ville de Saint-Césaire par le gouvernement du Québec dans le cadre du *Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure* (PSISRPE – convention A-2021-0201) pour son projet de réaménagement des aires de jeux dans ses parcs;

Considérant les appels d'offres par voie d'invitation faites auprès de fournisseurs pour l'acquisition et l'installation de balançoires au parc du Complexe sportif;

En conséquence, il est proposé par Michel Denicourt

Séance ordinaire du 13 février 2024

Et résolu d'octroyer un contrat à Équipements récréatifs Jambette inc. de Lévis, pour l'acquisition et l'installation de balançoires au parc du Complexe sportif pour le prix de 19 246,26 \$ plus les taxes, tel qu'il appert dans la soumission n° 1079558 datée du 22 septembre 2023.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2024-02-053

Projet de réaménagement des aires de jeux au parc de l'avenue du Frère-André – Modules de jeux / Acquisition

Considérant l'aide financière accordée à la Ville de Saint-Césaire par le gouvernement du Québec dans le cadre du *Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure* (PSISRPE – convention A-2021-0201) pour son projet de réaménagement des aires de jeux dans ses parcs;

Considérant les appels d'offres par voie d'invitation faites auprès de fournisseurs pour l'acquisition et l'installation de modules de jeux au parc de l'avenue du Frère-André;

En conséquence, il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu d'octroyer un contrat à Équipements récréatifs Jambette inc. de Lévis, pour l'acquisition et l'installation de modules de jeux au parc de l'avenue du Frère-André pour le prix de 54 894,17 \$ plus les taxes, tel qu'il appert dans la soumission n° 1079434 datée du 22 septembre 2023.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2024-02-054

Systeme de flèches sur le nouveau camion Ford F-150 / Acquisition

Il est proposé par Joanie Généreux

Et résolu de procéder à l'acquisition d'un système de flèches complet sur le nouveau camion du service des Travaux publics (n° 6 – Ford F-150 2022) auprès de Zone Technologie électronique inc. de Chambly pour le prix de 5 535,83 \$ incluant l'installation plus les taxes, tel qu'il appert dans la soumission n° 31947 datée du 21 décembre 2023.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2024-02-055

Règlement n° 309 relatif à la démolition d'immeubles sur le territoire de la Ville de Saint-Césaire / Adoption

Considérant qu'une copie du règlement intitulé « règlement n° 309 relatif à la démolition d'immeubles sur le territoire de la Ville de Saint-Césaire » a été transmise à chacun des membres du Conseil et que copie est disponible pour le public avant la tenue de la présente séance;

Séance ordinaire du 13 février 2024

Considérant l'assemblée de consultation publique tenue ce 13 février 2024 lors de la présente séance ordinaire;

Considérant que ce règlement a pour objet d'abroger et remplacer le règlement n° 180 et amendements concernant la démolition d'immeubles sur le territoire de la Ville de Saint-Césaire par un règlement conforme aux dispositions du chapitre V.0.1 du titre I de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1);

En conséquence, il est proposé par Claudie Létourneau

Et résolu d'adopter, sans changement, le règlement intitulé : « règlement n° 309 relatif à la démolition d'immeubles sur le territoire de la Ville de Saint-Césaire ».

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2024-02-056

Avis de motion pour règlement n° 92-2005-81 modifiant le règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements concernant les usages en zone n° 409

Considérant qu'en vertu de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19), le règlement intitulé «règlement n° 92-2005-81 modifiant le règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements concernant les usages en zone n° 409 » a été déposé à chacun des membres du Conseil municipal et publié sur le site internet de la Ville;

En conséquence, avis de motion est donné par Michel Deschamps, conseiller, à l'effet qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente tenue un jour ultérieur, le règlement intitulé « règlement n° 92-2005-81 modifiant le règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements concernant les usages en zone n° 409 ».

Résolution 2024-02-057

Premier projet règlement n° 92-2005-81 modifiant le règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements concernant les usages en zone n° 409 / Adoption

Considérant qu'une copie du premier projet de règlement intitulé « règlement n° 92-2005-81 modifiant le règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements concernant les usages en zone n° 409 » a été transmise à chacun des membres du Conseil et que copie est disponible pour le public avant la tenue de la présente séance;

Considérant que ce projet de règlement contient un objet susceptible d'approbation référendaire;

Considérant que ce projet de règlement a pour objet de modifier les usages dans la zone n° 409;

En conséquence, il est proposé par Michel Denicourt

Séance ordinaire du 13 février 2024

Et résolu d'adopter le premier projet de règlement intitulé : « règlement n° 92-2005-81 modifiant le règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements concernant les usages en zone n° 409 »;

Que l'assemblée de consultation publique sur ce projet de règlement soit fixée au 12 mars 2024 à compter de 19 h 30 à la salle du Conseil de l'hôtel de Ville, 1111, avenue Saint-Paul à Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2024-02-058

Servitude d'usage et de passage, lot n° 4 106 248 / Autorisation de signature

Il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu d'autoriser le maire ou en son absence, le maire suppléant et la directrice générale et greffière ou en son absence, la trésorière et directrice générale adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire, l'acte de servitude d'usage et de passage, lot n° 4 106 248 avec l'autorité compétente des Résidences du Collège CRP 2014 inc., devant le notaire, M^e Michel Lévesque, exerçant à Saint-Jean-sur-Richelieu.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2024-02-059

Soccer 2024 – Tarification pour inscriptions / Approbation

Il est proposé par Joanie Généreux

Et résolu d'approuver la tarification pour les inscriptions au soccer 2024, tel qu'il appert au document daté du 6 février 2024.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2024-02-060

Complexe sportif – Équipements pour nouveau cours Air yoga / Acquisition

Il est proposé par Claudie Létourneau

Et résolu de procéder à l'acquisition d'équipements, soit 13 ensembles de hamac pour la dispense du nouveau cours Air yoga au Complexe sportif auprès d'Amazon au coût de 200 \$ l'ensemble plus les taxes.

Adoptée à l'unanimité

Séance ordinaire du 13 février 2024

Résolution 2024-02-061

Complexe sportif – Plate-forme élévatrice / Acquisition

Il est proposé par Michel Deschamps

Et résolu de procéder à l'acquisition d'une plate-forme élévatrice (Haulotte modèle 1931AC de 2023) pour le Complexe sportif auprès de Cisolift Distribution inc. de Saint-Germain-de-Grantham, pour le prix de 16 000 \$ plus les frais de formation de 960 \$, le tout plus les taxes, tel qu'il appert dans la soumission n° 2005457 datée du 1^{er} février 2024.

Adoptée à l'unanimité

Affaires nouvelles

Résolution 2024-02-062

Travaux de réfection du rang du Bas-de-la-Rivière Nord / Décompte progressif n° 10 et réception provisoire des ouvrages

Considérant la recommandation datée du 12 février 2024 de la firme d'ingénieurs, Tetra Tech QI inc., concernant le décompte progressif n° 10 au contrat AO / V202204.08 - Travaux de réfection du rang du Bas-de-la-Rivière Nord;

En conséquence, il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu d'autoriser le paiement du décompte progressif n° 10 au contrat AO / V202204.08 - Travaux de réfection du rang du Bas-de-la-Rivière Nord d'une somme de 283 683,53 \$ incluant le crédit pour l'application des pénalités (dépassement des délais contractuels), la libération de la retenue contractuelle pour les travaux 2022 et la libération d'une portion de la retenue contractuelle (5%) reliée à l'acceptation provisoire des ouvrages réalisés en date du 29 novembre 2023 et les taxes, auprès de l'adjudicataire, Eurovia Québec Construction inc. de Bromont, le tout tel qu'il appert à la recommandation citée en préambule.

La libération du paiement est conditionnelle à la transmission par l'adjudicataire des quittances applicables des sous-traitants et fournisseurs ayant dénoncé leurs contrats et de la déclaration statutaire de l'adjudicataire ainsi que des attestations de conformité aux CNESST et CCQ.

Et résolu également de prononcer la réception provisoire des ouvrages réalisés au 29 novembre 2023 avec considération de la liste n° 3 datée du 25 décembre 2023, non limitative des déficiences à corriger et travaux à compléter avant la délivrance du certificat de réception définitive des ouvrages.

Et résolu de plus d'autoriser M^e Isabelle François, directrice générale et greffière ou en son absence, M^{me} Micheline Quilès, trésorière et directrice générale adjointe, à signer les documents afférents pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité

Séance ordinaire du 13 février 2024

Correspondances

Période de questions

Fin de la séance.

Guy Benjamin
Maire

M^e Isabelle François
Directrice générale et greffière

Certificat de crédits

Je soussignée, Micheline Quilès, trésorière, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes :

2024-02-032, 2024-02-033, 2024-02-036, 2024-02-037, 2024-02-038,
2024-02-040, 2024-02-042, 2024-02-045, 2024-02-046, 2024-02-047,
2024-02-048, 2024-02-049, 2024-02-050, 2024-02-051, 2024-02-052,
2024-02-053, 2024-02-054, 2024-02-060, 2024-02-061, 2024-02-062.

Micheline Quilès
Trésorière et directrice générale adjointe